

**AVIS PUBLIC  
ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS  
DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 438-1**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de Règlement numéro 438-1, avis est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 438-1 modifiant le Règlement régissant la démolition des immeubles numéro 438 afin d'y apporter diverses modifications.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le projet de Règlement numéro 438-1, le lundi 19 août 2024 à 19h00, à la salle du conseil municipal du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, située au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- 3) L'objet dudit premier projet de Règlement numéro 438-1 est d'amender le Règlement de démolition afin de :
  - Modifier la terminologie ;
  - Ajouter des dispositions relatives aux documents annexés et aux renvois ;
  - Ajouter des dispositions relatives à la composition du comité ;
  - Modifier des dispositions pour obtenir une autorisation ;
  - Ajouter des dispositions relatives aux immeubles patrimoniaux ;
  - Ajouter une disposition relative à la période de révision ;
  - Ajouter des dispositions relatives à l'évaluation et à la révision de la demande ;
  - Modifier l'annexe.
- 4) Le projet de Règlement numéro 438-1 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
- 5) Le projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ A OTTERBURN PARK, LE 9 AOÛT 2024**  
Alexandra Quenneville, greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 9 août 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Alexandra Quenneville  
Greffière